

CONVENTIONS DE STAGES - INFORMATIONS PRATIQUES

Tous stages intégrés au cursus pédagogique doit être encadré par un **enseignant-référent** désigné au sein de l'équipe pédagogique.

Avant la création de la convention, l'étudiant peut télécharger sur la page d'accueil de l'application Pstage une fiche contenant les informations nécessaires à la création de la convention

Lorsque la structure d'accueil possède sa propre convention de stage, l'étudiant doit tout de même créer une convention UBO dans Pstage pour l'enregistrement du stage mais sans l'imprimer.

L'attestation de responsabilité civile de l'étudiant doit être à jour et couvrir toute la période de stage.

- Saisie convention de stage dans PSTAGE (via l'ENT) : <https://ent.univ-brest.fr>

Circuit de signatures après création :

1. L'étudiant signe,
2. L'étudiant fait signer sa convention par un enseignant référent,
3. L'étudiant fait signer sa convention de stage par l'organisme d'accueil,
4. Une fois signée par l'organisme d'accueil, l'étudiant transmet la convention auprès du gestionnaire administratif de sa formation (scolarité, secrétariat de département),
5. La scolarité ou le secrétariat contrôle les données saisies et transmet la convention à la DEVE pour signature
6. Après validation définitive, l'étudiant reçoit une notification par mail

Suite au mail, attendre 48 h avant de récupérer les exemplaires auprès de la scolarité ou du secrétariat de département.

Le service gestionnaire de la convention de stage à l'UBO conserve un exemplaire signé.

L'étudiant conserve également un exemplaire de la convention signée et transmet un exemplaire à l'organisme d'accueil.

Pour tous stages à l'étranger, la fiche stage à l'étranger doit être téléchargée et consultée attentivement par l'étudiant

Une attestation de prise en charge du risque d'accident de travail et de maladie professionnelle est complétée et transmis à la CPAM de rattachement de l'étudiant

L'attestation de stage devra être téléchargée via l'application Pstage et **signée à la fin du stage** par l'organisme d'accueil.

**Pour des informations supplémentaires, vous pouvez contacter la DEVE
(Direction des études et de la vie étudiante)**

02 98 01 60 32

deve@univ-brest.fr